



## A S S U R A N C E - V I E

# DOPEZ LE RENDEMENT DE VOTRE CONTRAT

*Si l'assurance-vie reste plébiscitée par les épargnants, force est de constater qu'elle rapporte de moins en moins. Nos pistes pour donner du tonus à votre contrat.*

**E**n moyenne, un contrat d'assurance-vie en euros a rapporté 2,8 % en 2013. Un rendement qui ne cesse de chuter depuis des années. Il s'établissait à 2,9 % (avant impôt) en 2012. On est donc loin des 5 % que rapportait un tel contrat au début des années 2000. « Et cela ne va pas s'arranger », lance Gaultier Lauriau, d'Aviva. Seule consolation, il constitue encore un bon rempart face à une inflation estimée à 0,7 % aujourd'hui. Pour autant, ce rendement n'est qu'une moyenne. Si certains contrats rapportent moins de 2 %, d'autres parviennent à servir 4 %. A quoi tiennent de tels écarts ? Au type de contrat souscrit et à son ancienneté. Vous avez opté pour la sécurité d'un contrat en euros classique ? Son capital est garanti, et pas question pour l'assureur de prendre des risques inconsidérés, sachant qu'il devra vous rembourser

capital et intérêts tôt ou tard. Les fonds collectés sont donc majoritairement investis en obligations très faiblement rémunérées à l'heure actuelle. « Les fonds "paquebots" souscrits auprès des banques sont chargés en obligations d'Etat et

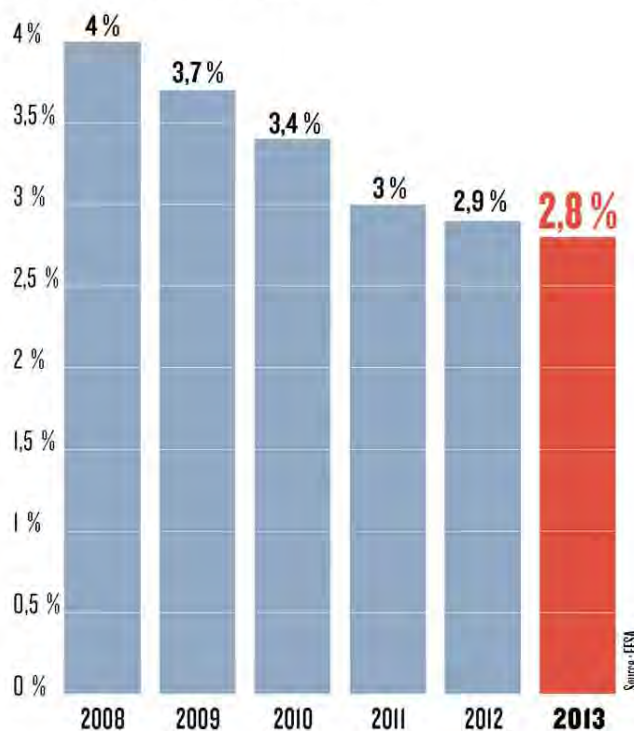
Des fonds  
"paquebots"  
souvent trop  
chargés en  
obligations d'Etat

HERVÉ TISSERAND

donc très peu performants », constate Hervé Tisserand, d'Altaprofits.com. En outre, les compagnies ont tendance à moins bien servir les an- →

### BAISSE DES RENDEMENTS

Rendements des contrats d'assurance-vie.  
Fonds en euros à capital garanti.



### Frais de gestion et de fonctionnement ÉVITEZ LES MAUVAISES SURPRISES

**A**vant de vous engager, ayez l'œil sur les frais liés au fonctionnement de votre contrat, ceux-ci étant à prendre en compte dans le rendement. Sur chaque dépôt effectué, il est prélevé des frais de versement qui oscillent entre 0 % (généralement pour les contrats proposés sur internet) et 5 %. Ces frais sont directement déduits de la somme déposée. Ainsi, si vous effectuez un dépôt de 5 000 € sur un contrat impliquant 5 % de frais de versement, votre épargne de 5 000 € à l'origine ne sera plus que de 4 750 € (250 € de frais). Si vous déposez

une importante somme d'argent, rien ne vous interdit de les négocier avec le gestionnaire (banque, assureur...). Chaque année, l'assureur facture aussi des frais de gestion dont le taux oscille très fréquemment entre 0,6 et 0,85 %, taux qui s'applique à l'ensemble de votre épargne. Des frais d'arbitrage s'appliquent sur les contrats multisupports à l'occasion des modifications que vous êtes éventuellement amené à réaliser. Ces frais oscillent entre 0 % (généralement pour les contrats proposés sur internet) et 1 % du montant arbitré ou selon un prix forfaitaire par opération. c. s.





ciens contrats et à doper le rendement de leurs nouveaux produits pour attirer la clientèle. Bref, si vous voulez obtenir une bonne performance, interrogez-vous sur l'intérêt de votre vieux contrat. « S'il est peu rémunérateur, la première chose à faire est de ne plus rien verser dessus et d'en ouvrir un nouveau, plus performant », conseille Eric Girault, de Mes-placements.fr. Chez Aviva, on conseille même d'avoir au moins deux contrats, l'un en euros, l'autre en unités de comptes (UC). « Si l'épargnant doit faire un rachat, il pourra le faire sur le contrat le moins rémunérateur et le moins attractif fiscalement », poursuit Gaultier Lauriau.

**Si l'épargnant doit faire un rachat, il pourra le faire sur le contrat le moins rémunérateur et le moins attractif fiscalement**

CAULTIER LAURIAU

**Les fonds euros nouvelle génération.** Que vous disposiez d'un, deux ou trois contrats, il n'y a pas de secret : pour obtenir une bonne performance, il faut prendre quelques risques. Intéressez-vous, par exemple, aux fonds euros diversifiés qui vous garantissent un capital à terme. Comment ça marche ? C'est simple : votre contrat se compose alors de deux compartiments, l'un composé d'obligations, l'autre de sicav, d'actions ou d'immobilier. Le tout dosé en

**Sur un contrat en euros diversifié, les rendements peuvent atteindre 3,5 à 4 %. A condition d'avoir un fonds euros de bonne facture**

MARIE PÉRARDELLE

fonction du risque que vous êtes prêt à prendre, sachant que c'est dans ce compartiment que vous pourrez doper la performance de votre contrat. Ainsi, avec un contrat en euros diversifié misant sur l'immobilier de bureau, via notamment des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) ou des organismes de placement collectif immobilier (OPCI), les rendements peuvent atteindre 3,5 à 4 %. « A condition d'avoir un fonds euros de bonne facture », lance Marie Pérardelle, de Primonial. Chez ce distributeur, Sérénipierre a rapporté 4,15 % en 2013. « Depuis deux ans, nous avons ajouté de nouvelles unités de compte à notre contrat en euros, ce qui permet, avec 30 % maximum du capital investi sur des actions, de profiter de la conjoncture favorable de la

Bourse en prenant peu de risques », note Julie Chouchana-Bienvenu, de BforBank. Inconvénients ? Pour bénéficier de la garantie en capital de votre épargne, vous devez dès le départ vous engager sur une durée de placement longue (10 ans, 15 ans...). Rien ne vous interdit d'effectuer un retrait si vous avez un besoin ponctuel. Mais vous ne pouvez plus faire jouer la garantie en capital. Autre solution pour doper votre rendement : les fonds flexibles qui panachent actions, sicav, obligations... en s'adaptant sans cesse aux marchés. Ils sont donc très réactifs et peuvent offrir des opportunités. Les fonds structurés sont aussi à étudier. Ils permettent de se positionner sur le marché actions en ayant une garantie en capital. A la sortie du contrat seulement (8 ans) ! En cas de rachat anticipé, le risque n'est donc pas négligeable non plus. Chez Axa par exemple, sur le contrat Axa Sérénité Tempo, la performance retenue est égale à celle de l'indice (Euro Stoxx 50) sur chaque année, dans la limite d'une protection de - 4 % à la baisse et de + 7 % à la hausse, soit un rendement potentiel maximum de 56 % au bout des 8 ans.

#### Les contrats multisupports

Les contrats en unités de compte ou multisupports constituent une autre piste pour doper votre épargne.

Ils peuvent rapporter plus que les contrats euros classiques mais le capital n'est pas garanti. Les fonds sont placés pour partie sur un fonds euros et sur des OPCVM. Avantage ? Vous panachez le risque en fonction de vos objectifs. Avec de tels contrats, il est possible de placer, par

**Hier réservée à une clientèle fortunée, la gestion sous mandat est désormais accessible dès 50 000 euros**

OLIVIER MARIÉE

exemple, 20 % du capital sur une sicav et 80 % sur un fonds euros. Ou l'inverse. « Tout dépend de l'appétence au risque de l'épargnant, de son objectif et de la durée envisagée du placement », précise Serge Moreno, d'AG2R La Mondiale. De nombreuses options permettent d'optimiser la gestion de ces contrats. « Il faut privilégier la gestion pilotée, conseille Olivier Mariée chez Axa. L'épargnant fixe le cadre, par exemple 70 % de fonds euros et 30 % d'unités de compte, et la compagnie fait évoluer les fonds en fonction de l'objectif défini. » Il est aussi possible d'opter pour la gestion sous mandat plus active. « Il y a quelques années, cette solution était réservée à la clientèle fortunée mais, aujourd'hui, on peut y accéder dès 50 000 € », conclut Olivier Mariée.

■ COLETTE SABARLY

1484

milliards d'euros. C'est le montant déposé sur les contrats d'assurance-vie. Un chiffre en hausse de 5 % sur un an. Le ministre de l'Economie, Arnaud Montebourg, veut que cette manne financière soit davantage investie dans les entreprises françaises.

